ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

NºAC9

présenté par Mme Pompili, Mme Attard et Mme Abeille

ARTICLE 26

A l'alinéa 4, après le mot : « innovation, », insérer les mots suivants : « de respect du bien-être animal »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les établissements et les organismes d'enseignement, de formation professionnelle, de développement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire doivent participer aux mesures en faveur du bien-être animal qui pourraient être prises par les pouvoirs publics, en France ou dans l'Union européenne.

C'est l'objet du présent amendement.